

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015

8 mai 2012
Français
Original : anglais

Première session

Vienne, 30 avril-11 mai 2012

Rapport du Facilitateur à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015

Nomination du Facilitateur et convocation de la Conférence de 2012

1. En 1995, la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité et la question de sa prorogation a adopté une résolution sur le Moyen-Orient demandant, entre autres, la création, au Moyen-Orient, d'une zone, effectivement vérifiable, qui soit exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques, et de leurs vecteurs. Par la suite, la Conférence d'examen du TNP de 2010 a souligné l'importance d'un processus conduisant à la pleine application de la résolution de 1995.

2. D'après le Document final de la Conférence d'examen de 2010, le Secrétaire général de l'ONU et les coauteurs de la résolution de 1995, à savoir les États-Unis, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni (ci-après dénommés « les organisateurs »), organiseront, en 2012, en consultation avec les États de la région, une conférence à laquelle assisteront tous les États du Moyen-Orient, et qui portera sur la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de tous autres types d'armes de destruction massive, sur la base d'arrangements librement conclus par les États de la région, et avec le plein appui et la participation active des États dotés d'armes nucléaires. La Conférence de 2012 prendra comme cadre de référence la résolution de 1995.

3. Conformément aux mesures concrètes adoptées le 14 octobre 2011 par la Conférence d'examen de 2010, les organisateurs, en consultation avec les États de la région, ont nommé le Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de Finlande, M. Jaakko Laajava en tant que Facilitateur, et désigné la Finlande comme pays hôte de la Conférence de 2012 sur la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de tous autres types d'armes de destruction massive.

4. Le Facilitateur a pour mandat d'appuyer la mise en œuvre de la résolution de 1995 en tenant des consultations à ce sujet avec les États de la région et en organisant la préparation de la Conférence de 2012. Il a aussi pour tâche d'aider à l'application des mesures de suivi convenues par les États participants de la région à



la Conférence de 2012. Il fera rapport à la Conférence d'examen de 2015 ainsi qu'aux réunions de son comité préparatoire.

Consultations tenues par le Facilitateur

5. Dans le cadre des efforts qu'il a entrepris en vue d'appuyer la mise en œuvre de la résolution de 1995, et des préparatifs qu'il a entrepris en vue de la Conférence de 2012, le Facilitateur a commencé par recueillir les idées, les vues et les attentes des États de la région concernant la création de la zone et la Conférence, afin d'obtenir leur contribution essentielle au processus et d'acquérir une compréhension exhaustive des différents points de départ. Un terrain d'entente a également été recherché, s'agissant des aspects organisationnels de la Conférence, comme le calendrier, la participation, l'ordre du jour et d'autres modalités.

6. Le Facilitateur a adopté une approche inclusive afin de faire en sorte que les vues de tous les États de la région soient prises en compte lors du processus de consultation. Il a encouragé tous les États du Moyen-Orient à adopter une approche ouverte et tournée vers l'avenir et les a invités à se concerter et à coopérer entre eux de manière constructive. Il a souligné qu'en dépit du soutien important que lui-même et la communauté internationale étaient en mesure d'offrir, c'était à ces États qu'incombait en dernier ressort la charge d'assurer le succès de la Conférence et d'aboutir à la création de la zone.

7. Le Facilitateur a tenu, dans les capitales régionales ainsi qu'à New York, Genève, La Haye, Vienne et Helsinki, entre autres, plus de 100 consultations avec toutes les parties prenantes, y compris tous les États de la région, les organisateurs de la Conférence, les États dotés d'armes nucléaires, des organisations internationales compétentes, la société civile et d'autres parties intéressées. Ces consultations ont été centrées sur les États de la région.

8. À la suite de la nomination du Facilitateur et de la désignation du pays hôte, un bureau chargé d'appuyer le Facilitateur et de participer à la préparation de la Conférence de 2012 a été créé au sein du Ministère des affaires étrangères de Finlande. Ce bureau dispose de spécialistes en ce qui concerne les questions de fond et techniques.

9. Le Facilitateur a été très bien reçu par tous les États, aussi bien ceux de la région que ceux qui se trouvent à l'extérieur. Tous se sont félicités de la désignation de la Finlande comme pays hôte de la Conférence de 2012 et de la nomination du Sous-Secrétaire d'État Laajava en tant que Facilitateur. Depuis sa nomination, ce dernier consulte régulièrement les organisateurs de la Conférence qui lui ont fourni un appui ferme sans réserve dans l'exécution de son mandat.

10. Tous les États de la région ont participé d'une manière constructive au processus de facilitation. Les débats ont été conduits dans une atmosphère positive et les interlocuteurs ont abordé la question avec sérieux et dans un esprit d'ouverture.

11. Les consultations ont porté sur un large éventail de questions de fond liées à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, et ont notamment abordé des questions telles que le champ et les paramètres d'une zone, la vérification et le respect des obligations, les utilisations pacifiques, la sûreté et la sécurité, les mesures de confiance et les cadres

conventionnels pertinents. Les conditions générales de sécurité et l'évolution de la situation dans la région ont également été examinées.

12. De nombreux États de la région ont souligné que le processus offert à tous les États de la région d'importantes occasions de coopération qu'ils ne devaient pas manquer. La création d'une zone est considérée comme une mesure contribuant aux efforts menés à l'échelle internationale et régionale, en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, ainsi qu'à l'amélioration des conditions générales de sécurité.

13. On notera que la création d'une zone est un objectif commun à tous les États de la région. Les vues diffèrent toutefois lorsqu'il s'agit de savoir comment et dans quels délais cet objectif devrait être atteint. Les priorités varient quant à la nature du processus lui-même. Un certain nombre d'États souhaiteraient que la création de la zone prévue résulte de négociations et de mesures concrètes prises à cette fin par les États participants de la région. D'autres souhaiteraient souligner la nécessité d'un dialogue plus ouvert sur des questions plus vastes et d'une évolution des conditions politiques en premier lieu.

14. D'aucuns ont souligné à maintes reprises qu'il était urgent de progresser vers la création de la zone. Certains États ont évoqué les incidences que des progrès trop lents ou l'absence de progrès risquaient d'avoir sur la dynamique des efforts de non-prolifération menés aux échelons mondial et régional, ainsi que sur l'actuel cycle d'examen du TNP.

15. Parallèlement, divers États de la région ont soulevé des questions relatives aux récentes évolutions politiques survenues au Moyen-Orient lors des consultations. Certains se sont déclarés préoccupés par le type d'impacts que ces faits nouveaux pourraient avoir sur le processus.

16. Il a généralement été reconnu que la participation de tous les États de la région est en fait une condition indispensable au succès de la Conférence. Bien que de nombreux pays aient informé le Facilitateur qu'ils étaient prêts à participer à la Conférence, un certain nombre d'États n'ont toujours pas fait connaître leur position sur la question. Aucun État de la région n'a refusé de participer.

Préparatifs de la Conférence de 2012

17. La Conférence sera organisée par le Secrétaire général de l'ONU et par les coauteurs de la résolution de 1995. Tous les États du Moyen-Orient y assisteront, conformément au mandat établi. Lors de l'établissement de la liste des participants régionaux et des parties à consulter aux fins des préparatifs, les organisateurs et le Facilitateur se sont référés au paragraphe 3 du document GC (XXXIII)/887 de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en date du 29 août 1989, intitulé « Étude technique des différentes modalités d'application des garanties au Moyen-Orient ». Sur la base du mandat établi, les autres participants comprendront les organisateurs de la Conférence, les États dotés d'armes nucléaires et le Facilitateur, de même que les organisations internationales auxquelles il aura été demandé de fournir des documents d'information. Les parties consultées ont parfois exprimé des opinions divergentes au sujet de la participation d'autres États ou d'autres acteurs concernés, mais il a été souligné qu'à la Conférence, le rôle principal devait être réservé aux États participants de la région. Différentes vues ont également été

formulées à propos du niveau de participation. La question de la participation requiert de nouvelles consultations.

18. En ce qui concerne la date et le lieu, la Finlande, en sa qualité de pays hôte, a annoncé qu'elle était prête à organiser la Conférence à Helsinki à n'importe quelle date dans le courant de 2012. Lors des consultations, il a été fréquemment fait mention du mois de décembre comme une possibilité et des efforts de planification logistique ont été entrepris en conséquence.

19. Des progrès importants ont été accomplis, mais il faudrait encore intensifier les consultations pour arrêter l'ordre du jour, les modalités et le règlement intérieur de la Conférence. Lors des consultations, il a été souligné que l'ordre du jour devrait bénéficier du plein appui de toutes les parties afin d'assurer leur participation. Il a été proposé que la Conférence comporte une séance plénière et, si les États de la région le souhaitent, plusieurs sous-commissions ou groupes de travail chargés de questions en rapport avec l'ordre du jour.

20. Le document final de la Conférence d'examen de 2010 a entériné de nouvelles mesures visant à appuyer la mise en œuvre de la résolution de 1995; dans ce contexte, il sera demandé à l'AIEA, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et à d'autres organisations internationales compétentes d'établir, en prévision de la Conférence de 2012, des documents d'information concernant les modalités requises pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ainsi que de leurs vecteurs, compte tenu des travaux déjà entrepris et de l'expérience acquise. Le Facilitateur a demandé à l'AIEA, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, au Groupe d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines et à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de lui fournir la documentation en question, laquelle a été demandée pour la fin de septembre 2012 au plus tard.

21. Dans le document final de la Conférence d'examen de 2010, les participants ont reconnu la contribution importante que la société civile apportait à l'application de la résolution de 1995, et encouragé tous les efforts entrepris à cet égard. La société civile a manifesté un vif intérêt pour la question. Le Facilitateur et son équipe ont participé à diverses manifestations organisées par des acteurs de la société civile et se sont efforcés de collaborer activement avec les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires et les groupes de réflexion. Le travail important déjà accompli dans ce domaine pourrait fournir un apport très utile. Le Facilitateur a posé la question de la contribution de la société civile lors de ses consultations. Le rôle joué par la société civile était généralement considéré favorablement et jugé important pour sensibiliser l'opinion, élaborer de nouvelles approches et susciter le dialogue.

22. Dans le cadre des mesures concrètes qu'elle a adoptées, la Conférence d'examen de 2010 a également approuvé l'examen de toutes les offres visant à appuyer la mise en œuvre de la résolution de 1995, y compris celle de l'Union européenne d'accueillir un colloque de suivi de la réunion organisée en juin 2008, qui a eu lieu en juillet 2011, et auquel ont participé de très nombreux États et représentants de la société civile. D'autres possibilités émanant de l'UE à cet égard sont à l'étude.

23. S'agissant du financement de l'organisation de la Conférence, divers États, dont la Finlande, pays hôte, ont déjà versé des contributions volontaires ou s'y sont

engagés. Les États qui sont en mesure de le faire sont invités à prendre contact avec le Ministère finlandais des affaires étrangères.

Étapes suivantes

24. Le Facilitateur peut faire état de progrès substantiels dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 et la préparation de la Conférence de 2012, mais il est évident que les organisateurs, les États de la région et lui-même devront poursuivre et intensifier leurs efforts.

25. À la suite de ce premier rapport, le Facilitateur poursuivra ses consultations avec les États de la région et attend avec intérêt les nouveaux apports concrets qu'ils pourraient lui fournir au sujet des questions d'organisation et de fond concernant la Conférence, son ordre du jour, les modalités régissant son organisation, les résultats auxquels elle devrait aboutir et les mesures de suivi. D'importants travaux préparatoires ont déjà été entrepris à cette fin dans les capitales. Pour assurer la participation de tous les États de la région à la Conférence et optimiser ses chances de succès, il faudra accomplir des progrès supplémentaires et aboutir à une convergence de vues sur ces questions.

26. Le Facilitateur et les organisateurs ont un objectif clair et se sont résolument engagés à œuvrer, comme convenu, à l'organisation de la Conférence en 2012. La charge d'assurer le succès de la Conférence incombe, en dernier ressort, à tous les États de la région. Même si le Facilitateur continue de rechercher et de favoriser un terrain d'entente sur les questions en suspens, la pleine coopération et l'engagement des États de la région demeurent essentiels. Le processus de facilitation exige de tous un esprit ouvert et positif aussi bien dans le cadre présent qu'au sein d'autres instances compétentes. Une coopération plus étroite, en particulier des contacts et des communications directs entre les États de la région, contribuerait dans une large mesure à la réalisation de cet objectif.

27. Pour atteindre l'objectif commun que constitue la création d'une zone, nous devons tous veiller à ce que la Conférence constitue l'étape initiale du processus devant conduire à la mise en place d'un tel espace.

28. Le Facilitateur remercie toutes les parties du vaste soutien qu'elles lui ont offert tout au long du processus de consultation et entend s'acquitter pleinement de son mandat.
